

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

concernant le projet de restauration hydromorphologique et écologique d'un espace de bon fonctionnement à la confluence de la Bonne et du Malentrax, sur la commune de Valjouffrey, par le Syndicat Intercommunal de la GREsse du Drac et de leurs Affluents (SIGREDA)

Par arrêté préfectoral n° 38-2018-137-DDTSE02 du 17 mai 2018, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 19 jours, est prescrite du 18 juin 2018 au 06 juillet 2018 – 16 heures.

Au terme de cette enquête, la décision pouvant être adoptée au titre du code de l'environnement est un arrêté préfectoral portant autorisation environnementale ou refus, au titre de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques, de la dérogation à l'interdiction d'atteinte aux espèces et habitats protégés du 4° de l'article L 411-2, déclarant le projet d'intérêt général, et au titre du défrichement en application du code forestier. L'autorité compétente pour prendre cette décision est le Préfet de l'Isère.

M. Michel PUECH, conseil en environnement, a été désigné Commissaire-Enquêteur sur la liste d'aptitude par le Tribunal Administratif de Grenoble pour conduire cette enquête.

Il sera présent, en mairie pour y recevoir les observations des intéressés sur le registre d'enquête, les jours et heures suivants :

le lundi 18 juin 2018, de 09h00 à 12h00 - le mercredi 27 juin 2018, de 09h00 à 12h00 -
le vendredi 06 juillet 2018, de 14h00 à 16h00

Pendant toute la durée de l'enquête publique, seront déposés en mairie de Valjouffrey et accessibles aux jours et heures d'ouverture, afin que chacun puisse en prendre connaissance, l'ensemble des pièces du dossier présenté à l'enquête en version papier notamment l'avis de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, l'avis de la commission locale de l'eau du SAGE Drac-Romanche, l'avis du conseil national de la protection de la nature et le registre d'enquête où chacun peut consigner ses observations.

L'ensemble des pièces du dossier pourront également être consultées sur le site internet suivant : www.sigreda.fr et sur rendez-vous, à la Direction Départementale des Territoires - service Environnement – 17 bd Joseph Vallier à Grenoble, sur un poste informatique dédié et en version papier.

Les observations et propositions du public peuvent être :

- consignées sur le registre d'enquête tenu à sa disposition dans la mairie précitée.,
- reçues par le commissaire enquêteur sous forme écrite ou orale aux lieux, jours et heures fixés ci-dessus,
- adressées par courrier au commissaire enquêteur à la mairie de Valjouffrey, siège de l'enquête – la Chalp - 331 route des Prés-Clos 38740, en mentionnant « Enquête publique restauration berges de la Bonne et du Malentrax - à l'attention du commissaire enquêteur »,
- transmises par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-se-observations-ep-g7@isere.gouv.fr jusqu'au vendredi 06 juillet 2018 à 16 heures.

Toutes les observations et propositions du public seront accessibles sur le site internet des services de l'État en Isère : <http://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables/Enquetes-publiques>

Toute personne peut s'adresser au responsable du projet auprès duquel des informations peuvent être demandées : Syndicat Intercommunal de la GREsse du Drac et de leurs Affluents (SIGREDA) 5 avenue du Portail Rouge 38450 VIF. Ainsi qu'obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet de l'Isère – D.D.T. de l'Isère - Service Environnement – 17 Bd Joseph Vallier – BP 45 – 38040 Grenoble Cedex 9.

Après l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an par le public à la D.D.T 38, en mairie de Valjouffrey, et sur le site des services de l'État en Isère www.isere.gouv.fr .